



Voor de B.

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10012450

Greffier

13-01-2010

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 895.765.702

Dénomination

(en entier) : **CHAGAWIRALD**

Forme juridique : société en commandite simple

Siège : à 1050 Bruxelles, Boulevard Général Jacques 26

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL – MODIFICATION DES STATUTS

D'un acte reçu par le notaire Marc SLEDSSENS, notaire, associé de la société civile sous la forme d'une société privée à responsabilité limitée "DECKERS, DE GRAEVE, SLEDSSENS & VAN DEN BERGH", notaires associés, établie à Antwerpen, Broederminstraat 9, le vingt-neuf décembre deux mil neuf, portant la mention : "Geregistreerd drie bladen geen renvoeien te Antwerpen, negende kantoor der registratie op 05 JAN. 2010 boek 218 blad 09 vak 17 Ontvangen : vijftientig euro (25 €) De Eerstaanzewend Inspecteur (getekend) C. VAN ELSSEN", il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite simple "CHAGAWIRALD", ayant son siège social à 1050 Bruxelles, Boulevard Général Jacques 26, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0895.765.702, a décidé ce qui suit :

1. d'élargir l'objet social de la société, en supprimant les deux derniers alinéas de l'article 3 des statuts et de les remplacer par le texte suivant :

"La société a également pour objet :

- acquérir et maintenir des participations, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, de quelque façon que ce soit et entre autres en faisant partie de la direction des entreprises dans lesquelles elle a des participations;
- participer dans ou assumer la direction d'autres sociétés et entreprises; le management et l'administration d'entreprises et de sociétés quelconques; assumer la fonction de liquidateur;
- prêter une assistance technique ou commerciale à toutes les entreprises belges et étrangères; prêter une assistance financière;
- maintenir, gérer, dans la signification la plus ample du mot et augmenter à bon escient son patrimoine, composé de biens immobiliers et mobiliers.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières de nature à promouvoir ou à faciliter la réalisation de l'objet social; elle peut notamment participer à toutes entreprises ayant un objet similaire ou dont l'objet se rapporte étroitement au sien, solliciter et accorder tous crédits, se porter garante des engagements des tiers en conférant hypothèque sur ses biens, fournir caution et se porter aval, donner en gage son fonds de commerce."

2. d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de SOIXANTE ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE euros (€ 61.150.000,00), pour le porter de SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE euros (€ 635.000,00) à SOIXANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE euros (€ 61.785.000,00), par la création de NONANTE-SIX MILLE DEUX CENT NONANTE-NEUF (96.299) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir du premier janvier deux mil dix.

3. de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :

"Le capital social est fixé à SOIXANTE ET UN MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE euros (€ 61.785.000,00), représenté par NONANTE-SEPT MILLE DEUX CENT NONANTE-NEUF (97.299) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature